

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 1^{er} AOÛT 2016, À 18H30, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, AU 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 18h30 sont présents madame la conseillère Sophie Bourassa ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

À 18h31, monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier se joint à la séance.

À 18h35, madame la conseillère Clarisse Viens se joint à la séance.

Est également présente, la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal :

Au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi :

- le 26 juillet 2016 madame la mairesse Danielle Lavoie;
- le 27 juillet 2016 monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay;
- le 28 juillet madame la conseillère Sophie Bourassa, messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier et Luc Lamoureux.

Au moins deux jours francs avant le 1^{er} août 2016, par la mise à la poste d'un avis par poste recommandée, le tout conformément à la Loi :

- le 27 juillet 2016, madame la conseillère Clarisse Viens et monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin.

Me Julie Waite, Greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse Danielle Lavoie déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION
2016-08-299**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour

3. Première période de questions
4. Administration générale
- 4.1 Embauche de madame Julie Guilmain au poste de directrice du Service de l'urbanisme de la Ville
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2016-08-300

EMBAUCHE DE MADAME JULIE GUILMAIN AU POSTE DE DIRECTRICE DU SERVICE DE L'URBANISME DE LA VILLE

CONSIDÉRANT la démission de l'employée occupant le poste de directrice du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidature a été lancé en vue de combler ce poste;

CONSIDÉRANT que les candidatures reçues ont été soumises à l'examen d'un comité de sélection lequel a, par la suite, rencontré un certain nombre de candidats;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

D'EMBAUCHER madame Julie Guilmain au poste de directrice du Service de l'urbanisme, à compter du 2 août 2016, pour un salaire annuel de soixante-quinze mille deux cent quarante et un dollars (75 241 \$);

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière à signer un contrat de travail avec madame Guilmain, conformément à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre.

DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2016-08-301

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que le sujet à l'ordre du jour est épuisé;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la présente séance soit et est levée à 18h49.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière